

2024 - 135

DECISION DU MAIRE FIXANT LA REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal pour la durée du mandat,

Vu la délibération du conseil municipal du 11 octobre 2016 autorisant la création d'un budget annexe au budget principal de la ville pour les activités assujetties à la T.V.A.,

Considérant qu'il convient de réviser les tarifs communaux,

DECIDE

Article 1 : Les tarifs sont fixés conformément aux tableaux joints pour l'année 2025.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 23/12/24

LE MAIRE,



Patrick BOBET

- Annexe 1 : Location des Salles Municipales
- Annexe 2 : Repas dans les Résidences Autonomie pour Personnes Agées
- Annexe 3 : Portage des repas
- Annexe 4 : Animations
- Annexe 5 : Transport à la demande
- Annexe 6 : Droits de voirie
- Annexe 7 : Service du Cimetière - Columbarium
- Annexe 8 : Médiathèque
- Annexe 9 : Marché municipal

4

ANNEXE 7 : CIMETIÈRE - COLUMBARIUM**A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20241223-135-AR

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet 23/12/2024

CONCESSIONS TEMPORAIRES**PLEINE TERRE pour 1 ou 2 places**

- Concession temporaire (10 ans)	210,00 € TTC
----------------------------------	--------------

CAVEAUX**Concessions trentenaires**

- Tarif initial du terrain au m ²	653,00 € HT
--	-------------

- Tarif du renouvellement du terrain pour 30 ans au m ²	653,00 € HT
--	-------------

- Tarifs des caveaux pré-existants en fonction du nombre de places	- 1 place :	194,00 € TTC
	- 2 places :	388,00 € TTC
	- 3 places :	583,00 € TTC
	- 4 places :	782,00 € TTC
	- 6 places :	977,00 € TTC
	- 8 places et plus :	1 177,00 € TTC

- Equipement complet pour une inhumation dans un caveau monobloc (bac, produits et filtre).	310,00 € TTC
---	--------------

- COLUMBARIUM

- Concession d'une logette de columbarium pour 15 ans	430,00 € TTC
---	--------------

- Concession d'une logette de columbarium pour 30 ans	850,00 € TTC
---	--------------

- Dépôt temporaire d'urne

. Pour une semaine	95,00 € TTC
--------------------	-------------

. Par semaine supplémentaire jusqu'à 3 mois	47,00 € TTC
---	-------------

. Par semaine supplémentaire au-delà de 3 mois	26,50 € TTC
--	-------------

- Dépôt en attente de logette définitive pour un an (Columbarium complet)	47,00 € TTC
---	-------------

DEPOSITOIRE	
- Frais de dépôt avec deux mois de séjour	142,00 € TTC
- Frais de maintien par mois supplémentaire	37,00 € TTC
- VACATIONS	
- Vacation funéraire destinée à l'officier de police judiciaire (Surveillance des opérations)	- Pour 1 corps : 20,00 € TTC
	- Pour 2 corps : 30,00 € TTC
	- Pour 3 corps : 40,00 € TTC
	- Pour 4 corps : 50,00 € TTC
	- Pour 5 corps et plus : 60,00 € TTC
- DEPASSEMENT DES HORAIRES	
	- 75,00 € TTC la première heure - 35,00 € TTC par 1/2 heure supplémentaire